



AUTORISATIONS PARENTALES

RELAIS PETITE ENFANCE

« Les 6 Loupiots en Marche »



Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron

Je (nous) soussigné(s)

Agissant en tant que représentant(s) légal (aux)de l'enfant..... Né le.....

Demeurant.....

Téléphone :..... Mail :.....

Accueilli chez (Nom Prénom de l'assistante maternelle) :

**Autorise (ons) notre enfant, à participer aux temps d'éveil collectifs organisés
par le Relais Petite Enfance « Les 6 Loupiots en Marche »
dans les locaux du RPE de la (les) commune(s) de :**

- Beauzac
- Monistrol sur Loire
- Sainte Sigolène
- Les villettes
- La chapelle d'Aurec
- Saint Pal de Mons

Le nombre de personnes pour chaque temps d'éveil est limité à 15 personnes maximum (enfants et adultes confondus). Les mesures sanitaires du dernier guide ministériel de septembre 2020 sont respectées.

LA PRISE DE PHOTOGRAPHIE ET DE DIFFUSION

L'assistante maternelle reste responsable de l'enfant qu'elle accueille lors des temps d'éveil collectifs. Elle veille à faire compléter dans son contrat de travail les autorisations ; elle veille à signaler à la responsable du relais la possibilité ou non lors des activités de photographier les enfants dont elle a la responsabilité.

La prise de photographies ou de films, la diffusion et la publication de photographies ou films où mon enfant apparait, le représentant dans le cadre des activités proposées au sein du Relais, sur tout support de communication et d'information relatif à la présentation des activités du relais Petite Enfance, site internet 6 Loupiots, presse écrite, communication partenaires, mairies, Communauté de Communes) etc...

OUI

NON

LE PARTAGE DE GOUTER CONFECTIONNE AU RELAIS OU PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU UN PARENT
--

- Notre enfant à prendre un goûter confectionné au Relais ou par une assistante maternelle ou par un parent

OUI

NON

Nom(s), prénom(s)

Le..... A Signature(s)